



CHARTRE DE L'ADHERENT(E)

Saison 2026 – 2027

Saint Jean le Blanc Basket est une association et le basket est un sport collectif.

Aussi pour notre bon fonctionnement et pour le plaisir de tous, votre adhésion constitue un engagement vis-à-vis de votre équipe et de l'ensemble des licenciés.

Je m'engage à :

☐ Être licencié.e et à jour du règlement de ma cotisation, au plus tard à la 3^{ème} séance d'entraînement.

☐ Lire et respecter le règlement intérieur du club (disponible dans les gymnases, sur demande au bureau ou sur le site Internet du club : <http://sbb45.sportsregions.fr/> rubrique « Infos pratiques » / « Documents ». Tout manquement grave à ce règlement pourra entraîner l'exclusion du club, ainsi que la prise en charge par le joueur de toute amende éventuelle reçue à la suite de ce manquement.

☐ Être régulièrement présent.e et ponctuel.le aux entraînements et aux matchs, sauf raison valable (avis médical contraire ou événement exceptionnel).

☐ Avertir directement mon entraîneur dans les meilleurs délais en cas d'absence.

S'il s'agit d'indisponibilité récurrente et/ou prévisible, j'en informe également l'entraîneur et/ou le bureau directeur dès le début de saison.

☐ Accepter les choix de l'entraîneur, même si je ne les comprends pas toujours. Ils sont effectués en prenant en compte l'ensemble de l'équipe et sur la base du plan de formation défini par la commission sportive. En cas d'incompréhension ou de désaccord profond, une discussion calme et à froid sera recherchée.

☐ Prendre soin des locaux et du matériel mis à disposition par le club.

☐ Contribuer au fonctionnement du club, en assurant les arbitrages et tables de marque qui me seront proposés dans le courant de la saison, en fonction de mon âge et de mes capacités. Quel que soit mon niveau, je m'engage à le faire de manière sérieuse et en toute neutralité.

Des désignations sont effectuées par le bureau directeur ou l'entraîneur dans un objectif de répartition équitable entre les licenciés et d'une bonne adaptation au niveau de chacun. Il appartient au licencié s'il ne peut honorer sa désignation, d'échanger directement avec un autre licencié.

Je porte à la connaissance de mon entraîneur et/ou du bureau directeur l'existence de contrainte (professionnelle, familiale ou autre), afin de convenir d'une participation adaptée.

Toute absence à l'arbitrage ou à la table de marque est préjudiciable au bon déroulement de la rencontre et pourra donner lieu à des sanctions.

☐ Adopter un comportement respectueux et exemplaire, en toutes circonstances, tant sur le terrain qu'en dehors, vis-à-vis de mes adversaires, des arbitres, de la table de marque et du public, mais également de mes équipiers, des entraîneurs et des dirigeants.

☐ Ne pas utiliser les réseaux sociaux pour dénigrer le club ou les autres licenciés,

☐ Prendre connaissance des informations communiquées par mon entraîneur ou par les dirigeants du club, par quelque moyen que ce soit, et y apporter une réponse dans les meilleurs délais.

☐ Participer, dans la mesure du possible, aux différentes manifestations du club, et notamment à l'assemblée générale annuelle de l'association.





Pour les joueurs mineurs, en qualité de parents ou représentant légal de l'enfant,

Je m'engage également à :

- ☐ Prendre connaissance des engagements définis ci-dessous, les expliquer à mon enfant, puis les lui rappeler et m'assurer qu'il les applique tout au long de la saison ... et bien sûr les appliquer à moi-même,
- ☐ M'assurer de la présence d'un responsable du club lorsque je dépose mon enfant, s'il n'est pas autorisé à rentrer seul,
- ☐ Accompagner dans mon véhicule l'équipe de mon enfant lors de déplacements à l'extérieur, au cours de l'année et en alternance avec les autres parents de l'équipe.
- ☐ Avoir une attitude encourageante et positive, sans excès, vis-à-vis de mon enfant, mais aussi du reste de l'équipe.

